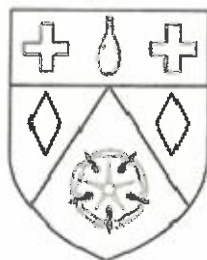


Administration Communale de RAMBROUCH



Avis au public

Modification ponctuelle du PAP-QE ARSDORF, rue du Lac (« bei der Kierch »)

Conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public qu'il a avisé favorablement la proposition de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « QE_ER » à ARSDORF, rue du Lac (« bei der Kierch »), en séance du 11 juillet 2022.

Le dossier et les plans y relatifs peuvent être consultés par le public pendant la période du 16 juillet 2022 au 16 août 2022 inclus à la maison communale de Rambrouch, 19, rue Principale, et sur le site internet www.Rambrouch.lu.

Les observations et objections contre la modification projetée doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Rambrouch jusqu'au 16 août 2022 inclus.

Rambrouch, le 15 juillet 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,

Antoine RODESCH

Le Secrétaire communal,

Marc PLETGEN

